



Concours et examens professionnels de la DSJ

REGROUPEMENT DES DDARJ ET DES RGRH – 23 & 24 MAI 2016

DSJ – SDRHG – RHG4



Les examens professionnels de la DSJ

Examens professionnels

Directeur **principal** des services de greffe

(1/2)



ÉPREUVE **ACTUELLE** ÉCRITE POUR L'ADMISSION

- Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant une ou plusieurs questions de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et sa capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées.
- Durée = 1h30

L'épreuve écrite a eu lieu le 10 mars 2016.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

- A partir d'une mise en situation professionnelle s'appuyant sur un dossier documentaire, l'épreuve consiste en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et sa capacité à dégager des solutions opérationnelles.
- Durée = 3h.
- Coefficient 1

Arrêté du 29/04/2016
publié le 22 mai 2016

Examens professionnels

Directeur **principal** des services de greffe (2/2)



ÉPREUVE **ACTUELLE** ORALE POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury - reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
- Durée = 25 minutes maximum (dont 10 minutes maximum d'exposé).

L'épreuve orale a eu lieu du 18 au 27 avril 2016.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

- entretien avec le jury sur son expérience professionnelle (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, RAEP)
 - Possibilité d'être interrogé à partir de son dossier sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées, sur des situations pratiques.
- Durée = 30 minutes maximum, dont 5 minutes maximum d'exposé.
- Coefficient 1.

RAEP

Examens professionnels

Greffier principal (1/2)



ÉPREUVE ACTUELLE POUR L'ADMISSIBILITÉ

Série de questions pratiques portant sur des mises en situation relatives :

- à la procédure,
- à la gestion des personnels,
- à l'organisation et au fonctionnement des services d'une juridiction, de l'administration centrale ou des services administratifs régionaux.

Epreuve = 1h30

Coefficient 2

L'épreuve écrite se déroulera le 06 septembre 2016.

ÉPREUVE FUTURE POUR L'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve se compose en deux parties :

- au choix du candidat après communication des sujets = une question ou une mise en situation portant :
 - soit sur la procédure civile et prud'homale,
 - soit sur la procédure pénale ;
- une question ou une mise en situation portant sur les ressources humaines, l'encadrement, l'organisation et/ou le fonctionnement des services d'une juridiction ou des services administratifs régionaux.

Epreuve = 1h30

Coefficient 2

Arrêté du 29/04/2016
publié le 22 mai 2016

Examens professionnels

Greffier principal (2/2)



EPREUVE ACTUELLE POUR L'ADMISSION

Entretien avec le jury - reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

- Durée = 25 minutes maximum (dont 10 minutes d'exposé)
- Coefficient 3

L'épreuve orale se déroulera du 7 au 18 novembre 2016.

EPREUVE FUTURE POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer de nouvelles responsabilités, ses motivations et ses qualités professionnelles :
 - Exposé du candidat sur son expérience professionnelle,
 - Possibilité d'être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées, sur des situations pratiques.
- Durée = 25 minutes maximum (dont 05 minutes maximum d'exposé)
- Coefficient 3

RAEP

Examen professionnel de recrutement dans le corps des magistrats des services judiciaires

arrêté

du 29 décembre 2015



Epreuve écrite :

- au choix du candidat, après communication des sujets
- une ou plusieurs mise en situation professionnelle portant sur la procédure civile & prud'homale OU sur la procédure pénale
- Durée = 3 heures
- Coefficient = 4
- L'épreuve écrite se déroulera le 30 juin 2016.

Epreuve orale :

- Entretien avec le jury - reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP)
- Durée = 20 minutes maximum (dont 5 minutes maximum d'exposé).
- Coefficient = 3
- L'épreuve orale aura lieu du 10 au 21 octobre 2016.

RAEP



Les concours de la DSJ

Concours **externe** de directeur des services de greffe (1/3)



ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Au choix du candidat, exprimé lors de son inscription
 - Option 1 = composition de culture générale
 - Option 2 = note de synthèse à partir d'un dossier documentaire
 - Durée = 4 heures.

Epreuve n°2 :

- Epreuve constituée d'une série de 3 à 6 questions portant sur le droit civil, la procédure civile, le droit pénal, la procédure pénale, le droit du travail, la procédure prud'homale et l'organisation judiciaire
- Durée = 4 heures.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Au choix du candidat, exprimé lors de son inscription au concours
 - Composition sur un sujet portant sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du monde contemporain
 - Rédaction d'une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif
 - Durée = 4 heures
 - Coefficient = 4

Epreuve n°2 :

- Questions à réponse courte portant sur la procédure civile et prud'homale, la procédure pénale, l'organisation judiciaire et la gestion des ressources humaines
- Durée = 4 heures
- Coefficient = 4

Arrêté du 29/04/2016
publié le 22 mai 2016

Concours **externe** de directeur des services de greffe (2/3)



ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°1 :

- entretien avec le jury
- durée = 30 minutes maximum dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°1 :

- entretien avec le jury :
 - visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme de questions portant sur des mises en situation ;
 - exposé par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie par le candidat.
- durée = 30 minutes maximum dont 5 minutes maximum d'exposé.
- Coefficient = 5.

Fiche de
renseignement

Concours **externe** de directeur des services de greffe (3/3)



ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°2 :

- interrogation orale au choix du candidat sur :
 - les finances publiques
 - le droit de la fonction publique
- durée = 15 minutes maximum
- chaque candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°2 :

- interrogation orale au choix du candidat (exprimé lors de son inscription au concours) sur l'une des matières suivantes :
 - les finances publiques
 - le droit de la fonction publique
- durée = 15 minutes maximum
- coefficient = 3
- chaque candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes.

Concours **interne** de directeur des services de greffe (1/3)



ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note opérationnelle/administrative
- Durée = 4h.

Epreuve n°2 :

- Série de 3 à 6 questions portant sur l'organisation judiciaire et, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'une des matières suivantes : procédure civile, procédure pénale ou procédure prud'homale.
- Durée = 4h.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note.
- Durée = 4h
- Coefficient = 4

Epreuve n°2 :

- Questions à réponse courte portant sur la gestion des ressources humaines et, au choix du candidat après communication du sujet, sur la procédure civile et prud'homale ou la procédure pénale.
- Durée = 4h
- Coefficient = 4

Concours **interne** de directeur des services de greffe (2/3)



ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°1 :

- Entretien avec le jury - reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
- Durée = 30 minutes maximum (dont 10 minutes au plus d'exposé).

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n° 1 :

- Entretien avec le jury (exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; possibilité d'être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées, sur des situations pratiques).
- Durée = 30 minutes maximum (dont 5 minutes d'exposé)
- Coefficient 5.

RAEP

Concours **interne** de directeur des services de greffe (3/3)



ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°2 :

- Interrogation orale au choix du candidat sur :
 - les finances publiques
 - le droit de la fonction publique.
- Durée = 15 minutes.
- Chaque candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

Epreuve n°2 :

- Interrogation orale, au choix du candidat exprimé lors de son inscription sur :
 - les finances publiques
 - le droit de la fonction publique
- Durée = 15 minutes maximum
- Coefficient 3
- Chaque candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes.

Concours **externe** de greffier (1/2)

ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique et procédural
- Durée = 4 heures.

Epreuve n°2 :

- Deux questions portant sur l'une des options au choix du candidat, après communication des sujets
- option 1 = droit civil, option 2 = procédure civile, option 3 = droit pénal, option 4 = procédure pénale, option 5 = droit du travail, option 6 = procédure prud'homale.
- Durée = 3 heures.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif.
- Durée = 4h
- Coefficient 4.

Epreuve n°2 :

- Deux séries de questions :
 - a/ deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;
 - b/ le candidat choisit, après communication des sujets :
 - deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale
 - deux questions portant sur la procédure pénale
 - ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.
- Durée = 3h
- Coefficient 4.

Arrêté du 29/04/2016
publié le 22 mai 2016

Concours **externe** de greffier (2/2)

ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSION

Au choix du candidat :

- Conversation avec le jury
- Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Durée = 25 minutes maximum dont 10 minutes d'exposé.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme d'une mise en situation.
 - présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie ;
 - durée = 25 minutes maximum (dont 5 minutes maximum d'exposé).
- Coefficient 4.

Fiche de
renseignement

Concours **interne** de greffier (1/2)

ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Deux séries de questions à réponse courte :
 - 1^{ère} série = questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française
 - 2^{ème} série = questions portant sur l'une des options suivantes choisie par le candidat après communication des sujets (option 1 = droit civil, option 2 = procédure civile, option 3 = droit pénal, option 4 = procédure pénale, option 5 = droit du travail, option 6 = procédure prud'homale).
- Durée = 4 heures.

Epreuve n°2 :

- Résumé d'un texte
- Durée = 3 heures

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSIBILITÉ

Epreuve n°1 :

- Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique. Réponse au cas pratique = note structurée qui aura pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle.
- Durée = 4h
- Coefficient 4.

Epreuve n°2 :

- Deux séries de questions :
 - a/ deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;
 - b/ le candidat choisit, après communication des sujets :
 - deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale,
 - ou deux questions portant sur la procédure pénale,
 - ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.
- Durée = 3h
- Coefficient 4.



Concours **interne** de greffier (2/2)

ÉPREUVE **ACTUELLE** POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury - reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
- Durée = 25 minutes maximum dont 10 minutes d'exposé.

ÉPREUVE **FUTURE** POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles.
 - début de l'entretien par un exposé sur son expérience professionnelle.
 - possibilité d'être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées, sur des situations pratiques
- Durée = 25 minutes maximum (dont 5 minutes maximum d'exposé).
- Coefficient 4.

RAEP



Le 3^{ème} concours de la DSJ

e 3^{ème} concours de recrutement des directeurs des services de greffe

ouveauté



Epreuve pour l'admissibilité :

- rédaction d'une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif
- durée = 4h
- coefficient = 4

Epreuve pour l'admission :

- Entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de directeur des services de greffe, ses motivations et ses qualités personnelles.
 - Exposé du candidat sur son expérience professionnelle
 - Possibilité d'être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées, sur des situations pratiques.
- durée = 30 minutes maximum (dont 5 minutes maximum d'exposé du candidat).
- coefficient 4.

RAEP



Le 3^{ème} concours de greffier (1/2)

ÉPREUVE ACTUELLE POUR L'ADMISSIBILITÉ

- Rédaction d'une note à partir d'un dossier à caractère juridique ou procédural
- Durée = 4h

ÉPREUVE FUTURE POUR L'ADMISSIBILITÉ

- Rédaction d'une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement
- Durée = 4h
- Coefficient 4



Le 3^{ème} concours de greffier (2/2)

ÉPREUVE ACTUELLE POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury - reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
- Durée = 25 minutes maximum (dont 10 minutes maximum d'exposé)

ÉPREUVE FUTURE POUR L'ADMISSION

- Entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer des fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités professionnelles :
 - Exposé du candidat sur son expérience professionnelle
 - Possibilité d'être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées, sur des situations pratiques.
- Durée = 25 minutes maximum (dont 5 minutes maximum d'exposé).

RAEP



Regroupement des DDARJ et des RGRH

23 et 24 mai 2016

DSJ – SDRHG – RHG4